**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire ajournée du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska tenue au siège social de la MRC, 76, rue Dufferin, à Granby, province de Québec, le mercredi 24 août 2022 à compter de 8 h 30.

PRÉSENCES :

M. René Beauregard, maire de Saint-Joachim-de-Shefford, M. Serge Blanchard, substitut au maire de Warden, Mme Julie Bourdon, mairesse de la ville de Granby, M. Éric Chagnon, maire du Canton de Shefford, M. Marcel Gaudreau, maire de Saint-Alphonse-de-Granby, M. Jean-Marie Lachapelle, maire de la ville de Waterloo, tous formant quorum sous la présidence de M. Paul Sarrazin, préfet et maire de Sainte-Cécile-de-Milton.

ABSENCE: M. Pierre Fontaine, maire de Roxton Pond.

Mme Johanne Gaouette, directrice générale et secrétaire-trésorière, et Me Nathalie Parent, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe sont également présentes.

## 2022-08-333 RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant atteint, il est proposé par Mme la conseillère Julie Bourdon, appuyé par M. le conseiller Éric Chagnon et résolu unanimement que la séance soit rouverte à 8 h 32.

# Note: PÉRIODE DE QUESTIONS

La première période de questions est tenue. Aucune question n'est posée.

## 2022-08-334

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2021-341 (CONSTRUCTION DU NOUVEAU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA MRC) – RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 8 500 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 2 SEPTEMBRE 2022

ATTENDU que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 8 500 000 \$ qui sera réalisé le 2 septembre 2022, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt #	Pour un montant de \$
2021-341	8 500 000 \$

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

ATTENDU que, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour le règlement d'emprunt numéro 2021-341, la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marcel Gaudreau, appuyé par M. le conseiller Éric Chagnon et résolu unanimement :

- 1. Que le règlement d'emprunt indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit financé par obligations, conformément à ce qui suit :
  - a) Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 2 septembre 2022;
  - b) Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 2 mars et le 2 septembre de chaque année;
  - c) Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
  - d) Les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
  - e) CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
  - f) CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la directrice génrérale et secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
  - g) CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE ROYALE DU CANADA SUCCURSALE 195, RUE PRINCIPALE 195, RUE PRINCIPALE GRANBY, QC J2G 2V7

- h) Que les obligations soient signées par le préfet et la directrice générale et secrétaire-trésorière. La Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;
- 2. Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2028 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2021-341 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 2 septembre 2022), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

2022-08-335

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2021-341 (CONSTRUCTION DU NOUVEAU CENTRE ADMINISTRATIF- RÉSULTATS DES SOUMISSIONS - ADJUDICATION DES OBLIGATIONS

ATTENDU que, conformément au règlement d'emprunt numéro 2021-341, la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU que la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 2 septembre 2022, au montant de 8 500 000 \$;

ATTENDU qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 1066 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article :

#### 1 - CASGRAIN & COMPAGNIE LIMITÉE

186 000 \$	4,00000 %	2023
194 000 \$	4,00000 %	2024
204 000 \$	4,00000 %	2025
213 000 \$	4,00000 %	2026
7 703 000 \$	4,20000 %	2027

Prix : 98,64080 Coût réel : 4,51024 %

#### 2 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

186 000 \$	4,25000 %	2023
194 000 \$	4,25000 %	2024
204 000 \$	4,25000 %	2025
213 000 \$	4,20000 %	2026
7 703 000 \$	4,15000 %	2027

Prix : 98,42900 Coût réel : 4,52498 %

### 3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

186 000 \$	4,20000 %	2023
194 000 \$	4,20000 %	2024
204 000 \$	4,20000 %	2025
213 000 \$	4,20000 %	2026
7 703 000 \$	4.25000 %	2027

Prix: 98,67900 Coût réel: 4,55947 %

ATTENDU que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme CASGRAIN & COMPAGNIE LIMITÉE est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marcel Gaudreau, appuyé par M. le conseiller Éric Chagnon et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- Que l'émission d'obligations au montant de 8 500 000 \$ de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska soit adjugée à la firme CASGRAIN & COMPAGNIE LIMITÉE;
- 3. QUE demande soit faite à cette dernière de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

- Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
- 5. Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
- 6. Que le préfet et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

### Note: PÉRIODE DE QUESTIONS

La deuxième période de questions est tenue. Aucune question n'est posée.

# 2022-08-336 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le conseiller Serge Blanchard, appuyé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle et résolu unanimement de lever la séance à 8 h 36.

(Signé)	(Signé)
M. Paul Sarrazin, préfet	Me Nathalie Parent
	directrice générale adjointe et
	secrétaire-trésorière adjointe